

## **DEC112518DAJ**

Décision portant modification de la décision n° 112192DAJ du 30 septembre 2011 donnant délégation de signature (Délégation Paris B)

### **LE PRESIDENT**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 112192DAJ du 30 septembre 2011 donnant délégation de signature (Délégation Paris B) ;

**Vu** la décision n° 112517DAJ portant fin de fonctions de M. Emmanuel Roques et nomination de M. Jean-Pierre Reyes aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale pour la circonscription Paris B ,

### **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La décision n° 112192DAJ du 30 septembre 2011 susvisée, est modifiée ainsi qu'il suit :

I - L'article 2 est remplacé par les dispositions suivantes :

*« Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale, délégation est donnée à M. Jean-Pierre Reyes, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup> à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions ».*

II - Après l'article 2, il est inséré un article 2 bis ainsi rédigé :

« **Art. 2 bis.** – *En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale de la circonscription Paris B, et de M. Jean-Pierre Reyes, adjoint à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Dominique Le Fur, responsable du service du personnel et des ressources humaines, et M. Ludovic Hamon, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives* ».

**Art. 2** - La présente décision, qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 novembre 2011

Alain Fuchs